

Démarches d'immigration en France depuis le Québec

Par **Kel015**, le **18/08/2015** à **19:55**

Bonjour!

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut m'éclairer sur quelques démarches pour immigrer en France pour un minimum de 1 an avec ma famille.

Nous sommes une jeune famille Québécoise, avons 4 beaux enfants, un chien et un chat.

Je me suis renseigné un peu auprès du consulat de France à Montréal, mais j'ai eu très peu de réponses.

Le consulat m'a seulement mentionné de faire une demande de visa long séjour visiteur.

Voici notre situation présentement.

Mon mari (30 ans) a sa propre petite compagnie incorporée au Québec et est employeur de sa propre compagnie. Il fait domaine dans l'informatique, l'analyse et le logiciel.

Nous aimerions savoir s'il pourrais être engagé par une compagnie Française, durant notre séjour labas, et y travailler en tant qu'employeur de sa compagnie canadienne.

Est-ce possible avec un visa qui ne permet pas le travail en France? (qui ne permet pas d'être employeur salarié en France).

Je crois qu'il pourrais continuer de gérer ses clients canadiens et USA depuis la France à distance...mais il aimerait bien décrocher un contrat labas durant notre séjour. Comment ça pourrais fonctionner? Faut-il un visa différent ou faire une demande de permis quelconque rendu labas?

Et si on décide de résider plus de 1 an, doit-on changer de type de visa?

Moi je suis mère au foyer et également travailleuse autonome au Québec. Je travail temps partiel et fait des gâteaux, cupcakes sur mesure. Je suis enregistrée et tout. J'ai lu sur un vieux forum quelque part qu'il y aurait un moyen pour moi de continuer mes affaires en France mais en étant toujours travailleuse autonome au Québec?

Est-ce vraiment possible et comment ça fonctionne??

Sinon, est-ce qu'il y aurait pour moi une possibilité de continuer à faire de la pâtisserie labas d'une autre façon?

Et si nous sommes labas et que ma situation change et que j'aimerais travailler à temps partiel quelque part, est-ce que je pourrais faire une demande de permis de travail?

Bref nous sommes mariés depuis 10 ans et je me demandais pour faire une demande de visa long séjour visiteur on doit fournir une preuve qu'on a une rentrée d'argent ou les fonds nécessaires pour survivre la durée de notre séjour en France. Puisque c'est mon mari qui a le revenu, est-ce que je devrai moi aussi fournir une telle demande ou la preuve que mon

conjoint gagne assez est suffisant pour toute la famille?

Merci beaucoup et j'aurais bien d'autres questions par la suite surment!